



**Projet d'extension des infrastructures portuaires
et de prolongement du grand canal du Havre**

Janvier 2010

**Prolonger le grand canal pour la création
d'un parc d'éco-industries et logistique
multimodal à fort potentiel économique**

Agence de développement économique, Le Havre Développement fédère les énergies des grands partenaires institutionnels de la région havraise pour accompagner les territoires et les entreprises dans leurs projets de développement économique.

Ce cahier d'acteur s'inscrit dans une dynamique de création d'activités nouvelles. Elles nécessiteront la mise en place des conditions favorables à leur implantation. L'émergence de sites multimodaux qui permettront aux opérateurs économiques de conjuguer activité économique et contraintes environnementales est donc une figure imposée du développement.



Objectif

Le prolongement du grand canal permettra d'aménager une zone d'activités de grande échelle à fort potentiel économique et multimodal. Ce foncier dédié est stratégique pour le développement économique de l'estuaire de la Seine, de la Région Haute-Normandie et de l'axe Seine dans son ensemble.

Offre et demande estimée de foncier logistique et industriel sur la région havraise

(En ha)	Logistique		Besoin foncier logistique	Industrie		Besoin foncier industriel
	offre	demande estimée		offre	demande estimée	
Moyen terme (2015)	94	135 à 200	40 à 105	68	60 à 90	
Long terme (2020)	100	185 à 250	85 à 150	0	90 à 110	100
Total	194	320 à 450	125 à 250	68	150 à 200	100

Source : LHD

Ces données indiquent la nécessité de constituer une offre foncière à long terme pour garantir le développement économique de la région Havraise. Il est donc stratégique pour notre territoire de disposer d'un parc d'activités moderne et multimodal pour accueillir des éco-industries et autres activités logistiques en demande de terrains embranchés fer et/ou bord à quai. Aucun autre foncier que celui du Grand Canal ne permettra sur la Région Havraise une offre tri modale adaptée à ces demandes.

Contribution :

• **Le Havre Développement :**
182, quai George V
76600 Le Havre

Création d'un parc d'activités à fort potentiel économique



• Logistique multimodale

La raréfaction des ressources énergétiques et la prépondérance des préoccupations environnementales font de l'élargissement de la zone d'activité portuaire du Havre, une réelle opportunité pour les entreprises européennes de la filière transport / logistique. Elles pourront ainsi utiliser un mode de transport massifié, ce qui leur confèrera un avantage concurrentiel indéniable :

- Réduction des coûts de transport.
- Réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂.
- Élargissement de l'hinterland.
- Émergence de nouveaux marchés (ex : logistique des retours).

Par ailleurs, dans le cadre de l'axe Seine, et pour bénéficier du Canal Seine Nord Europe, il devient urgent de faciliter le trafic de marchandises au départ et à destination du Havre sur la voie fluviale.

L'axe Seine

Ce projet d'envergure avec une ambition forte vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire qui est en concurrence avec des territoires, en particulier les ports du range Nord de l'Europe.

Actuellement, l'écart en termes d'activité logistique avec ces pays est très important :

- La logistique portuaire représente 11% du PIB du Benelux contre 6% pour la France.
- Seulement 5% des entrepôts de distribution des produits asiatiques se situent en

France, contre plus de 50% aux Pays-Bas, 22% en Allemagne et 12% en Belgique.

- La part de marché du GPMH en Ile de France est seulement de 50%, à quasi égalité avec le port d'Anvers. Dans le Nord-est de la France, la part de marché du Havre n'atteint que 15%.

Le projet de canal Seine Nord Europe renforcera la compétition avec les ports du range Nord Europe pour l'acheminement de marchandises en modes massifiés vers les bassins de consommation parisiens et Nord France, tant à l'import qu'à l'export. Il est donc primordial que l'infrastructure fluviale soit optimisée, pour que les services associés soient les plus compétitifs. Le projet de prolongement du Grand Canal répond à cette exigence.

Enfin, ces deux projets visent à remplir des objectifs communs :

- Organiser le report modal des flux : vrac, conteneurs.
- Répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement (25% de part modale pour le non routier).

Le Projet du Canal Seine Nord Europe



Répartition modale des flux conteneurisés (Chiffres : 2007-2009).

	Anvers	Rotterdam	Le Havre
Fleuve	45 %	30.2 %	7 %
Route	43 %	57.1 %	86.7 %
Rail	12 %	12.7 %	6.3 %

Cibles potentielles et volumes estimés pour la logistique

Typologie des entreprises recherchant des terrains :

- investisseurs / promoteurs ;
- logisticiens ;
- prescripteurs – essentiellement dans le domaine de la distribution.

Au regard des objectifs poursuivis par le Port du Havre (6 millions EVP en 2020), une étude prospective a permis de quantifier les besoins en terme d'immobilier logistique à horizon 2015 et 2020 :

	2015	2020
Surface d'entreposage à construire (ha)	40 à 60	55 à 75
Surface de terrain nécessaire (ha)	135 à 200	185 à 250
NB emplois potentiels logistiques et administratifs	1 600 à 2 400	2 200 à 3 000

Actions stratégiques

- Anticiper, préparer et accompagner la croissance des flux portuaires.
- Développer une stratégie de valorisation de la rupture de charge portuaire.
- Accompagner la croissance des flux, améliorer le taux de transformation des conteneurs (actuellement 10%) et assurer la création des outils logistiques nécessaires à cet enjeu.
- Améliorer la répartition entre les 3 modes de transport sur les nouveaux flux. Objectif : 30 % de flux non routier à l'horizon 2020.
- Prospecter les entreprises françaises ayant choisi de faire passer leurs marchandises par l'Europe du Nord et mettre en avant les éléments de l'attractivité du territoire en terme de coûts d'exploitation.
- Créer des centres de distribution: importation et distribution des produits de négoce.

• Eco-industries

Cibles potentielles et volumes estimés pour la logistique

Les activités industrielles recherchant des terrains de type portuaire sont multiples.

Les éco-matériaux et les activités de valorisation et de recyclage

La législation sur la recyclabilité des produits amène les entreprises à repenser le cycle de vie de leurs produits. Cela impacte tout autant la conception que la gestion de la fin de vie de ces produits. Cette démarche entraîne un développement important de l'industrie des biomatériaux et des bio-polymères (bio-plastiques) par exemple au travers de l'incorporation de fibres naturelles (type lin ou chanvre) dans les bio composites. Les surfaces requises pour les unités de production de ces éco-produits devraient être de 10 ha à 20ha / implantation.

La Chimie Verte

La chimie verte permettrait de pérenniser les industries dites traditionnelles, elle améliore en effet l'efficacité industrielle, économique et environnementale. A l'image des éco-matériaux, de nombreux produits tels les enduits, peintures, adhésifs... peuvent être produits de manière « verte ». De nouvelles for-



mulations plus respectueuses de l'environnement utilisent des liants d'origine naturelle comme l'huile de lin, l'eau ou des dérivés d'agrumes comme solvants, d'autres réduisent voire suppriment l'usage d'adjuvants...

Les surfaces requises pour les unités de production de ces produits et procédés verts devraient être de 5 ha à 20ha / implantation.

Capture, transport et stockage de CO₂ (CCS)

La démarche CCS menée à l'initiative du Havre Développement et des industriels du Havre pour le développement d'une infrastructure mutualisée de gestion du CO₂ permettra la mise en place d'un système mutualisé de captage / lavage des fumées et d'un réseau de transport et offrira des possibilités de raccordement en divers points de la ZIP. Une telle infrastructure pourrait être étendue aux éco-industries implantées sur le parc afin de réduire encore leur empreinte environnementale.

Ces éco-industries sont, dans certains cas, consommatrices de CO₂ et pourront ainsi bénéficier du réseau CCS.

Surface requise : dimensionnement en cours.



Valorisation de coproduits / déchets

La démarche d'écologie industrielle actuellement engagée sur le territoire du GPMH et plus généralement de l'estuaire vise à identifier les possibilités de valorisation des 'déchets' ou coproduits des industries présentes sur la ZIP. Sedibex est un bon exemple de cette démarche. Les unités de valorisation, de gestion de fin de vie de produits, de production de vapeur, d'hydrogène, sont des éléments essentiels d'une zone industrielle. Elles permettent de diminuer l'impact sur l'environnement et de disposer au niveau local des ressources nécessaires pour le fonctionnement des entreprises.

Surface nécessaire : 10 à 15 ha / implantation.

Véhicules hors d'usage

Déconstruction des véhicules en fin de vie, récupération et valorisation des plastiques et du verre et réexpédition des métaux par voie maritime.

Surface nécessaire : 15 à 20 ha.

Energies renouvelables

• *Eolien en mer*

9 projets de parcs éoliens en mer sont à l'étude entre Cherbourg et Dieppe, la puissance cumulée prévisionnelle de ces parcs atteint plus de 2000 Mw (soit deux tranches de centrales nucléaires) pour un investissement de 4 milliards d'euros.

1 MW d'énergie éolienne en mer contribue à la création de 7 emplois directs en moyenne, les retombées potentielles en matière d'emploi local de ces parcs sont donc extrêmement importantes. A

ces emplois viendront en outre s'ajouter les emplois indirects qui seront également créés.

Parmi les activités qui pourront être accueillies sur Le Havre nous avons identifié notamment :

la production d'embases, de 'jacket', de mâts ou de pâles ainsi que l'assemblage des éoliennes à terre pour la partie industrielle. Compte tenu de leur taille et leur poids, la construction et l'assemblage de certains éléments difficilement transportables (mâts, embases en béton...), à proximité des futurs parcs serait préférable. Des emplois tertiaires et logistiques viendront s'ajouter aux emplois industriels.

Surfaces requises :

- Production de mâts et de pâles, maintenance, assemblage et maintenance d'éoliennes : de 10 à 30 ha / implantation.
- Production de composants (nacelles en fibres, châssis, composants électriques, etc.) : parcelles de 3 à 5 ha.

Programme d'actions

L'identification des prospects se fera d'une part par une veille économique ciblée, et d'autre part par la prospection et le contact direct avec les industriels concernés en France et à l'international. Le développement de la formation et de la recherche spécifique à ces thématiques est également essentiel dans le cadre du développement de ces filières au Havre, d'où l'intérêt à travailler en amont avec les établissements d'enseignement supérieur et notamment avec les laboratoires universitaires.

Conclusion

Il existe un élément sur lequel les économistes et prévisionnistes sont en phase, la moitié des entreprises qui seront actives en 2030 n'existent pas en 2010.

Elles seront donc créées dans les prochaines années, et pas nécessairement dans les mêmes secteurs d'activités que le tissu industriel et entrepreneurial actuel.

Certains signes montrent que beaucoup d'entre elles opéreront sur des filières liées à l'environnement, comme OSILUB qui régénère les huiles moteur usagées, ou créeront des sites avec le souci de

réduire l'impact environnemental.

Nous nous attachons d'ailleurs à ce que ce soit le cas, par exemple en travaillant à créer les conditions d'un captage, d'un transport et d'un stockage mutualisé du CO₂ ; en définissant avec le Grand Port Maritime du Havre une offre territoriale dynamique pour l'implantation d'un site industriel dans le secteur de l'éolien en mer.

Ainsi les activités nouvelles seront-elles à la fois créatrices d'emploi pour les nouvelles générations et respectueuses de l'Estuaire et de la planète.

Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 500 exemplaires.
©Vae Solis Corporate